



Journal



Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Programme des séances¹

www.crimecongress.org

Séances officielles

Jeudi 11 mars 2021

Plénière

 [diffusion sur le Web]

9 heures-11 heures 13^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha [point 5] (*suite*)

[A/CONF.234/6](#)
[A/CONF.234/12](#)
[A/CONF.234/13](#)
[A/CONF.234/14-E/CN.15/2020/14](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)

¹ Tous les horaires indiqués sont ceux de Kyoto.

Le *Journal* du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale paraît tous les matins. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Congrès :

M^{me} Jo Dedejne (jo.dedejne@un.org), s/c M^{me} Madina Abubeker (madina.abubeker@un.org)

Prière de consulter les [informations relatives à la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#).



A/CONF.234/CRP.1
A/CONF.234/CRP.5
A/CONF.234/CRP.7
A/CONF.234/CRP.10
A/CONF.234/CRP.11
A/CONF.234/NGO.1
A/CONF.234/NGO.5

13 heures-15 heures 14^e séance

Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité [point 6] :

- a) Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;
- b) Les formes de criminalité nouvelles et émergentes

[A/CONF.234/7](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
A/CONF.234/CRP.1
A/CONF.234/CRP.4
A/CONF.234/CRP.5
A/CONF.234/CRP.6
A/CONF.234/CRP.8
A/CONF.234/CRP.10
A/CONF.234/NGO.1
A/CONF.234/NGO.4

16 heures-18 heures 15^e séance

Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité [point 6] (*suite*)

Comité II

 [\[diffusion sur le Web\]](#)

9 heures-11 heures 6^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Atelier 4 « Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité » [point 6] (*suite*)

[A/CONF.234/11](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
A/CONF.234/CRP.1
A/CONF.234/CRP.4
A/CONF.234/CRP.5
A/CONF.234/CRP.6
A/CONF.234/CRP.8
A/CONF.234/CRP.10

A/CONF.234/NGO.1
A/CONF.234/NGO.4

Comité I

 [diffusion sur le Web]

13 heures-15 heures 7^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Adoption du rapport du Comité I

[A/CONF.234/L.3](#)
[A/CONF.234/L.3/Add.1](#)

Comité II

 [diffusion sur le Web]

16 heures-18 heures 7^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Adoption du rapport du Comité II

[A/CONF.234/L.4](#)
[A/CONF.234/L.4/Add.1](#)

Autres réunions

Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les réunions annoncées sous cette rubrique sont privées.

Jeudi 11 mars 2021

Commission de vérification des pouvoirs

18 h 30

Réunion à huis clos

Salle annexe (Annex
Hall) et en ligne

Autres activités

Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Jeudi 11 mars 2021

Réunions
subsidiaires

Pour de plus amples informations sur les réunions subsidiaires et pour obtenir le programme, veuillez consulter le site Web suivant :
<http://www.un-congress.org/>

Plateforme
en ligne

Veillez noter que toutes les réunions subsidiaires se dérouleront sans présence physique des participantes et participants.

Expositions

Pour de plus amples informations sur les expositions et pour obtenir le programme, veuillez consulter le site Web suivant :
<http://www.moj.go.jp/KYOTOCONGRESS2020/en/programme/exhibitions.html>

Plateforme
en ligne

Prochaines séances

Vendredi 12 mars 2021

Plénière

9 heures-11 heures 16^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Examen des rapports du Comité I et du Comité II

[A/CONF.234/L.3](#)
[A/CONF.234/L.3/Add.1](#)
[A/CONF.234/L.4](#)
[A/CONF.234/L.4/Add.1](#)

13 heures-15 heures 17^e séance

Adoption du rapport du Congrès [point 7]

[A/CONF.234/L.2](#)
[A/CONF.234/L.2/Add.1](#)
[A/CONF.234/L.2/Add.2](#)
[A/CONF.234/L.2/Add.3](#)
[A/CONF.234/L.2/Add.4](#)
[A/CONF.234/L.2/Add.5](#)
[A/CONF.234/L.5](#)
[A/CONF.234/L.7](#)

16 heures-18 heures 18^e séance

Clôture du Congrès

Aperçu des séances officielles

Mercredi 10 mars 2021

Plénière

10^e séance

Le Congrès a entamé l'examen du point 4, intitulé « Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale ».

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Alessandro Cortese, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Japon, du Canada, de la Chine, de la Thaïlande, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, du Viet Nam, de l'Argentine, de la Colombie, de l'Afrique du Sud, du Maroc, de l'Arménie, de la Finlande, du Honduras, des Dominicains pour la justice et la paix et du Consortium international sur les politiques des drogues (IDPC).

11^e séance

Les participantes et participants ont examiné le point intitulé « Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale » [point 4] (*suite*).

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Robinson Njeru Githae, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique et de l'Union Internationale des avocats (UIA).

12^e séance

Le Congrès a entamé l'examen du point 5, intitulé « Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha ».

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Jalal E. A. Alashi, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Japon, de la Chine, de la Colombie, de la Thaïlande, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Viet Nam, du Nigéria, de l'Argentine, de la Turquie, du Maroc, du Bangladesh, de l'ONUSUD (au nom du Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités), de la Criminologists Society of J&K, de la Artificial Intelligence 4 Development Agency et de Soroptimist International.

Comité I

4^e séance²

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur J. Antonio Marcondes de Carvalho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5]

Des présentations ont été faites par l'intervenante et les intervenants suivants : Monsieur Khaled Eman, du grand groupe des enfants et des jeunes, Directeur de l'organisation Justice Call for Rights and Development (Égypte) ; Monsieur Rahmatullah Hamdard, cofondateur de l'organisation Hope for Education and Leadership in Afghanistan ; et Madame Isadora Peixoto, du Youth Ambassadors Programme (Brésil).

² Tenue le 9 mars de 13 heures à 15 heures.

5^e séance³

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5] (*suite*)

Des présentations ont été faites par les intervenantes et intervenants suivants : Madame Melissa Deerhing, professeure adjointe à la faculté de droit de l'Université du Qatar (États-Unis) ; Madame Victoria Ibiwoye, fondatrice de One African Child et Représentante de la jeunesse au sein du Comité directeur Éducation 2030 (Nigéria) ; Monsieur Kairzhan Tokushev, Chef du projet « Sanaly urpak » à l'Agence kazakhe anticorruption (Kazakhstan) ; et Monsieur A.N. Ramachandra, de l'organisme Navodaya Vidyalaya Samiti, au Ministère indien de l'éducation (Inde).

6^e séance⁴

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5] (*suite*)

Des présentations ont été faites par les intervenantes et intervenants suivants : Monsieur Peter Ottens, fondateur et Directeur de la YETS Foundation (Pays-Bas) ; Madame Gabriela Pinheiro, Directrice des partenariats de l'organisation Fight for Peace (Brésil) ; Monsieur Ramón Spaaij, professeur à la faculté des sciences du sport et de l'exercice, Université d'Amsterdam (Pays-Bas) ; Madame Gillian Trinidad, fondatrice du Child Pose Yoga Project (Philippines) ; et Monsieur Sebastián Suito de LabLid (Pérou).

Comité II

Atelier 4 « Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité » [point 6]

Un résumé des séances tenues dans le cadre du Comité II figurera dans le *Journal* n° 7, qui paraîtra le 12 mars.

³ Tenue le 9 mars de 16 heures à 18 heures.

⁴ Tenue le 10 mars de 9 heures à 11 heures.

Informations générales

Les délégations sont invitées à se référer au document intitulé « Informations à l'intention des personnes participant au Congrès » (A/CONF.234/INF/1/Rev.1) ainsi qu'aux informations disponibles sur le site Web du Congrès :

<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/about.html>.

Inscriptions et pouvoirs

Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du quatorzième Congrès (A/CONF.234/2), la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un ou une chef de délégation, ainsi que les représentantes et représentants, les suppléantes et suppléants et les conseillères et conseillers jugés nécessaires. Les pouvoirs (nom complet tel qu'il apparaît sur le passeport et titre) de ces personnes doivent émaner soit de la ou du chef de l'État ou de gouvernement, soit de la ou du ministre des affaires étrangères. Les États Membres n'ayant pas présenté leurs pouvoirs ont été instamment priés d'en envoyer le plus tôt possible une copie scannée au secrétariat par courrier électronique (unodc-14congress-registration@un.org), et d'en fournir la version papier originale soit en la présentant au personnel du secrétariat au Centre international de conférence de Kyoto, soit en la faisant parvenir au Secrétaire exécutif du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (s/c secrétariat du Congrès, B.P. 500, bureau D0676, 1400 Vienne).

Toutes les personnes participant au Congrès doivent être inscrites sur la plateforme de l'Organisation des Nations Unies prévue à cet effet (Indico). Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_2.html.

Participation en présentiel

Il est vivement conseillé aux personnes participant sur place au Congrès de consulter régulièrement le site Web sur lequel sont publiées à leur intention les informations relatives à la COVID-19 (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/covid-19.html>).

Compte tenu de la situation relative à la COVID-19 dans le monde entier, le nombre de personnes physiquement présentes au Centre international de conférence de Kyoto sera limité et des badges non nominatifs seront fournis pour leur permettre d'y accéder. Seules seront autorisées à accéder au Centre de conférence les personnes munies, pour le jour même/la séance prévue, d'un badge donnant accès à la salle des plénières (Plenary Hall) ou à la salle des Comités (Committees Hall). Les badges non nominatifs pourront être retirés dans le nouveau Hall (New Hall), au bureau de retrait des badges préimprimés (voir ci-dessous). Ces badges seront remis au point focal (habilité par note verbale) désigné pour la délégation correspondante ou la catégorie correspondante de participantes et de participants.

Les délégations sont vivement encouragées à s'abstenir d'échanger les badges non nominatifs pendant les séances et, de préférence, le cas échéant, à procéder à l'échange après la séance.

Toutes les manifestations spéciales et réunions subsidiaires se dérouleront virtuellement – sans présence physique des participantes et participants. Des exceptions peuvent s'appliquer pour un nombre très limité d'orateurs et d'oratrices prenant part au programme de ces manifestations, qui résident au Japon ou sont en mesure de voyager depuis l'étranger selon les spécifications du pays hôte, et qui ne pourraient alors accéder au Centre international de conférence de Kyoto pour participer à la manifestation qu'en présentant une lettre d'accréditation.

Toutes les personnes inscrites pour participer en présentiel seront aussi automatiquement inscrites comme *observateurs/observatrices en ligne* et recevront un lien personnalisé leur permettant d'accéder à la plateforme consacrée aux manifestations du Congrès.

Dans le cadre des mesures de sécurité, toutes les personnes participant sur place devront présenter la confirmation de leur inscription ainsi que leur passeport à l'entrée du Centre international de conférence de Kyoto, avant de se rendre à la zone d'inscription pour y retirer leur badge d'accès au Congrès.

En présentant leur badge lors de leur première entrée au Centre international de conférence de Kyoto, les personnes participantes doivent déclarer être en possession d'un test négatif pour la COVID-19 (PCR ou test antigène) réalisé moins de 72 heures auparavant.

Le badge doit être porté en permanence de façon visible sur le lieu du Congrès. Toutes les personnes ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre de conférence.

Le retrait des badges préimprimés a commencé le mardi 2 mars 2021 à 9 heures et le bureau d'inscription est ouvert jusqu'à 18 heures. Le bureau sera ensuite ouvert aux dates et horaires suivants :

du 9 au 11 mars 2021 : 8 heures-17 heures.

Les personnes participant au Congrès sont invitées à retirer leur badge le plus tôt possible. Les États Membres peuvent organiser un retrait groupé en indiquant dans une note verbale le nom de la personne chargée de récupérer les badges de leur délégation. Toutes les autres personnes participant au Congrès devront retirer leur badge en personne, en présentant leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle portant leur photo, ainsi que la communication officielle attestant de leur participation au Congrès.

Participation en ligne

Toutes les personnes inscrites pourront assister à toutes les séances du Congrès en tant qu'observateurs/observatrices sur la plateforme en ligne prévue pour l'occasion, et pourront prendre la parole dans le cadre des manifestations spéciales et des réunions subsidiaires en levant la main, sans désignation préalable. Les observateurs et observatrices pourront suivre les séances officielles (séances plénières et séances des Comités I et II) dans toutes les langues officielles, mais n'auront pas la possibilité d'y prendre la parole.

Les participantes et participants inscrits et désignés comme « orateurs »/« oratrices » pour les séances plénières et/ou les séances des Comités auront la possibilité technique de demander la parole et d'intervenir au cours de ces séances.

Liste provisoire des orateurs et des oratrices du débat de haut niveau

La liste provisoire des orateurs et des oratrices a été établie par tirage au sort lors d'une réunion intersessions que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenue à Vienne le 17 février 2021. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Zsóka Williams (courriel : zsoka.williams@un.org, avec copie à unodc-14congress-registration@un.org).

Les déclarations des États Membres lors du débat de haut niveau seront limitées à une par État et ne devront pas excéder trois minutes chacune (environ 300 mots).

Les déclarations vidéo préenregistrées pour le débat de haut niveau (soumises aux mêmes restrictions de temps), ainsi que le texte correspondant, devaient être envoyées au secrétariat (unov-conference.statements@un.org) le 26 février 2021 au plus tard. Les membres de délégation participant en présentiel ou via la plateforme en ligne sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat (unov-conference.statements@un.org).

Toutes les déclarations faites au cours du débat de haut niveau seront mises à disposition sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements-high-level-segment.html>), à moins que (la délégation de) l'État Membre concerné ne demande au secrétariat qu'il en aille autrement.

Orateurs et oratrices des séances plénières et des séances des Comités

Les orateurs et oratrices peuvent s'inscrire à l'avance pour des créneaux d'intervention lors des **séances plénières du débat ordinaire** en faisant connaître au secrétariat (unodc-14congress-registration@un.org) leur nom, leur titre et le pays ou l'organisation qu'ils représentent, ainsi que le point de l'ordre du jour au titre duquel ils souhaitent intervenir devant le Congrès.

Aucune inscription préalable n'étant prévue pour les séances des **Comités I et II**, les orateurs et oratrices sont priés de bien vouloir indiquer leur intention de prendre la parole pendant les réunions desdits comités.

La coordination des déclarations faites par des organisations non gouvernementales est assurée par l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale (courriel : info@crimealliance.org).

Les membres de délégation sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat (unov-conference.statements@un.org).

Langues et documentation

Les six langues officielles du quatorzième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Comités I et II seront interprétées dans les autres langues.

Dans les salles de réunion dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les personnes participant au Congrès sont priées de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.

Le secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'**avant-session** ont été publiés sous forme électronique et sont disponibles sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/documents.html>). L'ONU DC a établi des documents destinés à faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire du Congrès, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le guide de discussion, les rapports des réunions préparatoires régionales et un document de travail établi par le secrétariat sur la prévention du crime et la justice pénale face à la pandémie de COVID-19. Les personnes participant en présentiel sont donc priées de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires aux réunions.

Les documents de session seront également disponibles sur le site Web du Congrès. Chaque délégation participant en présentiel recevra un jeu complet (un seul) des **documents de session**, dans la langue de son choix. Le comptoir central de distribution des documents sera situé près de l'entrée de la salle des plénières (Plenary Hall). Chaque délégation y disposera d'un casier individuel dans lequel seront placés tous les documents publiés pendant le Congrès.

Les déclarations nationales et les notes d'information établies par les États participants seront publiées, dans la langue dans laquelle elles auront été soumises, sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements.html>).

Informations à l'intention des médias

Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le quatorzième Congrès, y compris un centre de presse et une salle de conférence de presse. Des services d'interprétation depuis et vers l'anglais et le japonais seront également disponibles dans le cadre d'une conférence de presse organisée le jour de l'ouverture du Congrès.

Les représentantes et représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le quatorzième Congrès devront s'être inscrits sur la plateforme Indico le 24 février 2021 au plus tard. Des informations concernant l'inscription sont également disponibles sur le site Web du Congrès : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_press-media.html.

Les représentantes et représentants des médias dûment accrédités recevront une carte de presse spéciale qui leur donnera accès aux réunions, aux réunions subsidiaires et à l'espace de travail consacré à la presse. Ces cartes de presse seront délivrées sur place.

Plateforme en ligne du Congrès

Lien vers la plateforme : <https://inevent.com/fr/UNODC/CrimeCongressUN/hotsite.php>.

Lien vers le GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME :
<https://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CCPCJ/how-to-guides-congress-platform.html>.

Diffusion en direct sur le Web

Les séances plénières et les séances des Comités I et II seront retransmises sur Internet et accessibles depuis le site Web suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/webcast.html>.

Comité exécutif national du Congrès de Kyoto

En tant qu'hôte du quatorzième Congrès, le Gouvernement japonais a établi un Comité exécutif national du Congrès de Kyoto, présidé par le Vice-Ministre de la justice et composé de représentantes et de représentants du Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères et de la Police nationale.

Services disponibles sur place

Restaurants

Des services payants de restauration et de cafétéria seront disponibles dans le bâtiment principal. Veuillez prendre connaissance des consignes spécifiques pour l'utilisation des installations de restauration du Centre international de conférence de Kyoto figurant à l'annexe des consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (https://www.unodc.org/documents/commissions/Congress/covid-19_info/3_March_2021_CONGRESS_COVID-19_Guidelines_for_in-person_participants.pdf).

Services médicaux/premiers secours

Un poste de premiers secours est situé dans le bâtiment principal.

Si des symptômes et des circonstances tels que fièvre, toux, perte de l'odorat ou du goût indiquent qu'elles peuvent être considérées comme des cas suspects de COVID-19, les personnes concernées sont priées de contacter le personnel médical (infirmier ou paramédical) en poste dans chaque salle de conférence.

Services bancaires

Un distributeur automatique de billets sera disponible au niveau du parking adjacent au nouveau Hall (New Hall).

Centre d'affaires

Un centre d'affaires proposant des services payants sera disponible dans le bâtiment principal.

Comptoir d'information

Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par du personnel local, sera installé dans le Centre de conférence pour répondre aux questions des membres des délégations.

Salle de méditation

Le Centre de conférence dispose d'une salle de méditation.

Plan du Centre international de conférence de Kyoto

